REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 053-215301698-20260707-DCA202643-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'OLIVET

Séance du 7 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le *sept juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.*

Présents : *MORAND Eric, BASILLAIS Martine, BARDOLS Frédéric, DE LACROIX Corinne, BOURGAULT Sylvain, BARBOT Marie-Paule, CLEMENT Brice, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, LORICHON Michel, CHAUDET Nathalie, VAUDOLON Grégory.*

Grégory VAUDOLON a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales

Nombre de conseillers	
en exercice :	11
de présents :	11
de votants :	11

Date de convocation
01/07/2026

Date d'affichage
08/07/2026

Le Maire de Olivet certifie que le compte–rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET
DCM N° 2026 – 43 **INSTITUTION ET VOTE DU TAUX DE LA TVLH**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Fixe le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à **49%**.

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE	
POUR :	11
CONTRE :	/
ABSTENTION :	/

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

MAIRIE D'OLIVET
MAYENNE 53410